

MAIRIE DE PÉRIGUEUX
AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :

Commune de Périgueux– 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 📠 : 05 53 07 09 52

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Périgueux

Objet du marché :

Rénovation des serres municipales situées 20, rue Albert Martin à PERIGUEUX.
Code CPV : 44211500-7 Serres

Caractéristiques et forme du marché :

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique. Marché de travaux.

Décomposition en lots :

Le marché n'est pas alloti car les travaux relèvent d'un même corps de métier et chaque chapelle constitue un ensemble homogène.

Le marché comportera une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

- Tranche ferme : changement des vitrages des chapelles 1 à 6 et des rideaux occultants des chapelles 1 à 8 ;
- Tranche conditionnelle : changement des vitrages des chapelles 7 et 8.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution ne devra excéder 12 mois.

Visite des lieux :

La visite du site n'est obligatoire mais fortement recommandée.
En cas de non visite, les candidats ne pourront se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance du site et des contraintes qui l'accompagnent.

Justifications à produire (lors de la remise des offres) :

- DC 1 complété et signé (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> , thème : marchés publics),

- DC 2 complété et signé (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics),
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et décennale,
- Qualifications professionnelles,
- Moyens humains prévus pour l'exécution des travaux,
- Liste des sous-traitants obligatoires et leurs références (le cas échéant).

Recevabilité des candidatures

Les candidatures qui ne disposent pas des capacités économiques, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché seront écartées.

Critères de choix des offres :

Le marché sera attribué au candidat proposant l'offre la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique : 50 %
- Le prix : 50 %

Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation des entreprises pourra être obtenu gratuitement sur le site www.marches-securises.fr.

Date limite de réception des offres

Les offres devront parvenir en Mairie avant le :

Vendredi 31 Octobre 2025 avant 12 heures

La transmission des offres se fera par voie électronique via le site www.marches-securises.fr
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en français, ou accompagnées d'une traduction intégrale.

Délai de validité des offres :

La durée de validité des offres est fixée à **DEUX CENT (200) jours** à compter de la date limite de remise des offres, ou des offres négociées.

Renseignements divers

- Recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9, rue Tastet – CS21490 - 33063 BORDEAUX cedex.

Contentieux précontractuel concernant la régularité de la procédure de publicité et de mise en concurrence – avant conclusion du contrat: contentieux au fonds en annulation pour excès de pouvoir – deux mois à compter de la décision faisant grief (décision de rejet de la candidature ou de l'offre, désignation de l'attributaire du contrat...).

- Modalités de financement et de paiement du marché

La Ville de Périgueux financera l'opération objet du marché à partir de ses fonds propres.

Règlement par acomptes effectués sur présentation de décomptes mensuels.

Transmission des factures par l'intermédiaire du logiciel Chorus pro.

L'unité monétaire sera l'euro.

- Délai global de paiement

30 jours par mandat administratif pour chaque facture.

- Prestations supplémentaires éventuelles.

Des prestations supplémentaires éventuelles pourront être commandées sur la base des prix détaillés dans l'offre, dans la limite de 15% du montant du marché.

Date d'envoi à la publication : Vendredi 10 octobre 2025